



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2020 à 18h00

COMPTE RENDU

Ouverture de la séance à 18h par Monsieur Guy GATOUNES maire de la commune de Reynès.

Mme Florence CARLIER-RUIZ est désignée en qualité de secrétaire de séance

Absent : M. Philippe HERVE

M. Le Maire informe qu'il a reçu par courrier recommandé ce 05 juin 2020 la démission de Mme Corinne MARTIN. Le suivant de la liste de Mr DUNYACH sera convoqué au prochain conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour

- 1- Indemnités des élus
- 2- Délégations au maire et aux adjoints
- 3- Représentants des commissions communales et extra communales

Tous les votes auront lieu à main levée.

INDEMNITES DES ELUS

En application de l'article L. 2123-20 du code général des collectivités territoriales, « les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et les indemnités des fonctions d'adjoint au maire des communes, maximales sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Par ailleurs, en application de l'article L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales « les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal.

L'article L2123-23 indique que « les mairesperçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant :

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice terminal)
De 1 000 à 3 499	51,6

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'indemnité du maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur sans délibération soit 51.6% (loi n°2015-366 du 31 mars 2015).

Toutefois, à la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal par délibération fixe son indemnité à un taux inférieur à celui appliqué, soit au taux de 20%.

Vote : Pour 12
Abstention 1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Considérant que l'article L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales fixe les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice)
De 1 000 à 3 499	19,8

Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1^{er} juin 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-20 et suivants, sera fixé aux taux suivants :

-1^{er} adjoint - 2^e adjoint - 3^e adjoint 4^e adjoint : 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

-Conseillers municipaux avec délégations (2) : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vote : Pour 12
Abstention 1

DELEGATIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

En vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, en sa qualité de maire, Mr Guy GATOUNES peut recevoir par délégation des pouvoirs de la part du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise qu'il rendra compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Mr le Maire ne prend pas part à ce vote.

Vote : Pour 11
Abstention 1

Conformément à l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire délèguera aux adjoints une partie de ses fonctions :

Mme Florence CARLIER, 1^{ère} adjointe au Maire, la délégation des affaires liées au finances (Budget, marché publics, impôts, fiscalité, subventions...)

M. Bernard PIERA, 2^{ème} adjoint la délégation des affaires liées à l'urbanisme (urbanisme, PLU, cadastre...)

Mme Elvire ASPART, 3^{ème} adjoint, les affaires sociales

M. Joseph FARRE, 4^{ème} adjoint celle les affaires liées au développement durable

Vote : Pour 12
Abstention 1

REPRESENTANT DES COMMISSIONS COMMUNALES

Selon l'article L2121-22 du code général de la fonction publique territoriale le conseil municipal décide du nombre de commissions permanent.

Il est donc proposé de créer les commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Commission finance (budget, marché publics, impôts, subventions...)
- Commission urbanisme et sécurité (urbanisme, PLU, cadastre...)
- Commission développement économique et agriculture (commerces, producteurs, artisans, agriculture, forêt et environnement...)
- Commission écoles et enfance jeunesse
- Commission environnement et travaux (voierie, électricité, eau, assainissement, ordures ménagères, fibre, internet...)
- Commission gestion du personnel
- Commission sport, culture, tourisme et patrimoine
- Commission action sociale et relations publiques (actions sociales, cadre de vie, associations, cérémonies...)
- Commission communication (bulletin municipal, site internet, Facebook, articles de presse...)

Vote : Pour 13

Monsieur le Maire propose d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

- Commission finance (budget, impôts, subventions, taxes locales...)
Florence Carlier et Guy Gatounes
- Commission urbanisme et sécurité (urbanisme, PLU, cadastre...)
Bernard Piera, Sylvain Garcia et Guy Gatounes
- Commission développement économique et agriculture (commerces, producteurs, artisans, agriculture, forêt et environnement...)
Guy Gatounes, Florence Carlier et Frédéric Hébrard
- Commission écoles et enfance jeunesse
Isabelle Lapchin, Sylvain Garcia, Jean-François Boix et Florence Carlier
- Commission environnement et travaux (voierie, électricité, eau, assainissement, ordures ménagères, fibre, internet...)
Joseph Farré, Bernard Piera, Frédéric Hébrard,
- Commission gestion du personnel
Guy Gatounes, Véronique Canet et Gaëlle Farriol
- Commission sport, culture, tourisme et patrimoine
Jean-François Boix, Frédéric Hébrard et Joseph Farré
- Commission action sociale et relations publiques (actions sociales, cadre de vie, associations, cérémonies
Elvire Aspart, Véronique Canet, Stéphanie Valogne, Jean-François Boix,
- Commission communication (bulletin municipal, site internet, Facebook, articles de presse...)
Gaëlle Farriol, Elvire Aspart et Isabelle Lapchin
Commission (obligatoire) Marché appel d'offre
Guy Gatounes, Florence Carlier, Bernard Piera, Joseph Farre,

Vu que Monsieur DUNYACH demande que lui et ses colistiers intègrent certaines commissions mais préfère en parler avec eux ; Il n'a souhaité intégrer aucune commission à ce jour.

Monsieur le Maire informe qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Aussi lors du prochain conseil municipal, un colistier de l'équipe de M. DUNYACH pourra être rattaché par commission souhaitée.

Vote : Pour 12
Abstention 1

Afin d'impliquer les administrés aux projets communaux, des personnes extérieures pourront être entendues à la demande de la commission ;

Aussi des membres du personnel communal pourront participer à titre consultatif aux travaux de ces commissions.

REPRESENTANTS DES COMMISSIONS EXTRA COMMUNALES

La collectivité Territoriale de Reynés adhère à plusieurs syndicats et au vu du renouvellement du conseil municipal en date du 28 mai 2020, de nouveaux représentants doivent être désignés par délibération au sein des différents bureaux.

Aussi, Monsieur le Maire propose de voter les représentants suivants :

Syndicat pour l'Alimentation en Eau Potable SIAEP	
Titulaire Frédéric HEBRARD	Suppléant Joseph FARRE
SIP des Aspès	
2 Titulaires Sylvain GARCIA – Joseph FARRE	Suppléant Jean-François BOIX
SIGA du Tech	
Titulaire Frédéric HEBRARD	Suppléant Sylvain GARCIA
Syndicat Intercommunal Scolaire SIS	
Titulaire Florence CARLIER	Suppléant Isabelle LAPCHIN
SPANC 66	
Titulaire Bernard PIERA	Suppléant Joseph FARRE
Canigou Grand Site	
Titulaire Guy GATOUNES	Suppléant Florence CARLIER
SCOT Littoral	
Titulaire Guy GATOUNES	Suppléant Bernard PIERA
Pays Pyrénées Méditerranée PPM	
Titulaire Guy GATOUNES	Suppléant Florence CARLIER
SIOCCAT	
Titulaire Guy GATOUNES	Suppléant Joseph FARRE
SYDEL66	
Titulaire M. Joseph FARRE	Suppléant Guy GATOUNES

Pour 12 Abstention 1

Séance close à 18h20
Par Monsieur le Maire
M. Guy GATOUNES

